

Communiqué de presse, 20 juillet 2021

LES ACTEURS DU FRET FERROVIAIRE FRANCAIS SALUENT L'ENTRÉE DANS LA LOI DU DOUBLEMENT DE LA PART MODALE DU FRET FERROVIAIRE DANS LE TRANSPORT DE MARCHANDISES D'ICI 2030

Les acteurs du fret ferroviaire français, réunis au sein de l'alliance 4F (Fret Ferroviaire Français du Futur), saluent l'entrée dans la loi du doublement de la part modale du fret ferroviaire, par l'adoption ce jour du projet de loi *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* (dit « Loi climat et résilience ») et notamment de son article 30 *ter.* En ancrant dans la loi le doublement de la part modale du fret ferroviaire à horizon 2030, proposition phare de l'alliance issue de son rapport publié en 2020, la France fait un choix résolument écologique, tourné vers l'avenir et la protection de l'environnement, tout en consolidant un secteur industriel essentiel à l'économie française.

L'article 30 ter dispose que « La France se fixe pour objectif de tendre vers le doublement de la part modale du fret ferroviaire et l'augmentation de moitié du trafic fluvial dans le transport intérieur de marchandises d'ici 2030, en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. ».

Utile aux Français par le transport de biens de consommation indispensables à la vie quotidienne, le fret ferroviaire représente un maillon clé dans la chaîne logistique verte des entreprises. Pour une tonne de marchandises transportées, sur son domaine de pertinence, le fret ferroviaire c'est à prestation équivalente : 3,5 fois moins de coûts externes, 8 fois moins d'émissions de particules nocives, 9 fois moins d'émissions de CO², et 6 fois moins d'énergie consommée que la route.

En passant ainsi de 9% à 18% de part modale du fret ferroviaire d'ici à 2030, ce seront plus de 60 Mds de tonnes.km qui seront transportées grâce au train, évitant de surcroit entre 16 et 30 milliards d'euros d'externalités négatives entre 2021 et 2040.

Bien que se félicitant de cette avancée législative importante qui fige dans le marbre un engagement du gouvernement, l'alliance 4F reste vigilante quant à l'application opérationnelle et concrète de cet objectif de doublement de la part modale. En outre, l'alliance espère que l'État et l'ensemble des pouvoirs publics seront pleinement investis dans le soutien à la filière, notamment par une annonce prochaine de la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire, promise il y a de nombreux mois et très attendue par la profession.

« La France fait un pas de plus vers le développement de transports verts pour ses marchandises. Le fret ferroviaire a prouvé sa capacité à répondre aux attentes des industriels et des entreprises, pour transporter en sécurité et à moindres coûts les marchandises. L'entrée dans la loi du doublement de la part modale du fret ferroviaire à horizon 2030 est une réussite pour tous les acteurs de la filière et un premier signal d'espoir vers la reconquête du fret ferroviaire » réagit Franck Tuffereau, Coordinateur de l'alliance 4F.

Contact presse: 4f@vae-solis.com / 06 62 73 54 50 ou 06 28 02 10 12

À propos

4F, « Fret Ferroviaire Français du Futur », est une alliance qui réunit tous les acteurs de la filière en France afin de structurer un ensemble de mesures nécessaires à la sauvegarde et au développement du fret ferroviaire. L'alliance regroupe les principales entreprises de transport ferroviaire de marchandises, les principaux opérateurs de combiné multimodal en France, les opérateurs ferroviaires de proximité, ainsi que les organisations représentatives des clients du fret ferroviaire.